

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250603-2025_049_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL (7.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **23 mai 2025**

Date d'affichage de la convocation : **23 mai 2025**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs SIGAUD, ROBBEZ, LEVITRE, DUVILLARD, MOLINAS (conseillers).

Pouvoirs :

Mme COURT donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. DESAY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. DUVILLARD,
M. CADOUX donne pouvoir à M. DUNAND,
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,
M. JUILLARD donne pouvoir à Mme CHARRE
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Véronique GILLET.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2311-13 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération approuvant la reprise anticipée au budget primitif 2025 du résultat 2024 du budget principal,

VU la délibération approuvant le compte financier unique du budget principal,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter définitivement l'excédent de fonctionnement constaté au budget principal comme indiqué ci-dessous :

Le **résultat de la section de fonctionnement** est de **7 643 392,10 €**.

	Dépenses	Recettes	Résultat annuel
Fonctionnement	19 020 227,71	21 273 179,41	2 252 951,70
Résultat antérieur 002		5 390 440,40	7 643 392,10

Le **solde d'exécution de la section d'investissement** est de **- 2 306 706,68 €**.

Investissement	8 600 591,58	6 778 452,68	-1 822 138,90
Résultat antérieur 001	484 567,78		-2 306 706,68

Le **besoin de financement** est de **3 262 515,65 €**.

Restes à réaliser	2 233 274,89	1 277 465,92	-955 808,97
Investissement	11 318 434,25	8 055 918,60	-3 262 515,65

Affectation à l'investissement (1068)	3 262 515,65
Report en investissement (001)	-2 306 706,68
Report en fonctionnement (002)	4 380 876,45

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250603-2025_049_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Véronique GILLET

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 juin 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 juin 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 juin 2025.